



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: Mme Laurence Bermejo Dubois, Présidente

Séance ordinaire du **23 juin 2020**

Considérant que le préavis municipal N° 45 concernant:

Une demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation de l'extension de la rénovation du Port Ouest de Rolle

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis N° 45 de la municipalité du 24 février 2020
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

Crédit complémentaire

1. Octroie à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 294'895.15 pour le financement du solde des travaux de rénovation et d'agrandissement du Port Ouest, à imputer au compte 4700.503011 « Bâtiments et constructions - Rénovation port PM 84 11/16 » ;
2. Octroie à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 pour financer les travaux de transformation de la grue portuaire, à imputer au compte 4700.503011 « Bâtiments et constructions - Rénovation port PM 84 11/16 » ;
3. Octroie à la Municipalité un crédit de CHF 15'000.00 pour la pose d'une barrière de sécurité entre le ponton 6 et 10, à imputer au compte 4700.503011 « Bâtiments et constructions - Rénovation port PM 84 11/16 » ;
4. Autorise la Municipalité à emprunter le total de ces montants, soit CHF 399'895.15, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses ;
5. Autorise la Municipalité à amortir la totalité de la dépense d'investissement, réduite du total du prêt, soit un solde de CHF 180'484.15, sur une période de 50 ans pour 75 % de la somme, et le solde de 25 % sur 25 ans. Afin d'assurer une fin d'amortissement commune pour les deux préavis, les amortissements déjà effectués (années 2018, 2019 et 2020) pour ce complément de CHF 180'484.15, seront prélevés sur le compte 928112 « réserve du port », ce qui représente un total d'environ CHF 13'600.00, soit CHF 4'530.00 par année ;

Prêt à l'Association :

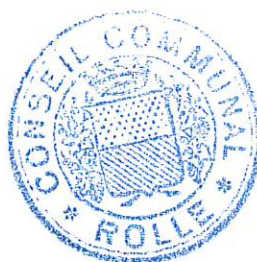
6. Autorise la Municipalité d'octroyer un prêt à l'Association Nautigrue de CHF 219'411.00, afin de financer l'acquisition et les travaux de transformation de la grue portuaire, à imputer au compte 912057 « Prêt à l'Association Nautigrue », par le crédit du compte 4700.503011, ce qui va réduire la valeur de l'investissement d'autant. Ce prêt est remboursable en 35 ans.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 23 juin 2020

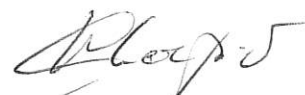
La Présidente



Laurence Bermejo Dubois



La Secrétaire



Violaine Cherpillod